

qu'elle serait découverte, ce qui fut cause qu'elle lui promit qu'elle ne viendrait pas.

Interrogée pourquoi ayant promis à son frère qu'elle ne viendrait pas elle n'a pas laissé de venir.

Répond que c'est à cause qu'une de ses soeurs nommée Suzanne lui a donné un déplaisir.

Interrogée quel est ce déplaisir.

Répond en pleurant qu'il est fâcheux de le dire devant tout le monde.

Sommé de déclarer quelle est ce déplaisir.

A quoi elle n'a voulu rien répondre, continuant de pleurer, et sur l'heure a dit qu'elle le dirait à M. l'intendant, et l'ayant fait approcher elle nous l'a déclaré bas.

Et plus avant n'a été interrogée, lecture faite à la dite qui répond, des interrogatoires et réponses susdits, elle a dit que ses réponses contiennent vérité, y a persisté et déclaré ne savoir signer de ce enquisse, et a été renvoyée en prison.

Bochart Champigny

---

Jean Bochart, chevalier, seigneur de Champigny, Noroi et Verneuïl, conseiller du Roi en ses Conseils, intendant de justice, police et finances en Canada.

Etant nécessaire d'informer contre celle qui a apporté les fausses nouvelles qui courent en cette ville de la venue des Anglais et autres circonstances qui sont contre les intérêts du Roi et ceux de la colonie, et ne pouvant nous même faire cette information à cause du voyage que nous sommes obligé de faire incessamment à Montréal pour le service de Sa Majesté, nous avons commis et commettons le sieur de Lotbinière, lieutenant-général de la prévôté de Québec et notre subdélégué, pour en notre absence informer du fait en